



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS
FÉDÉRATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES
FEDERAZIONE SVIZZERA DEI CLUB E FESTIVAL DI MUSICA
SWISS FEDERATION OF MUSIC VENUES AND FESTIVALS

ARGUMENTAIRE EN VUE DE L'INTRODUCTION DE RECOMMANDATIONS TARIFAIRES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ARTISTES DANS LES MUSIQUES ACTUELLES

Fribourg, 30.04.2024

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| PARTICULARITÉS DES MEMBRES DE PETZI ET DU SECTEUR DE LA MUSIQUE LIVE..... | 2 |
| ÉCOSYSTÈME ET MARCHÉ..... | 3 |
| QUESTION DE RESPONSABILITÉ..... | 4 |
| SITUATION ACTUELLE AU SEIN DE LA MUSIQUE ACTUELLE..... | 4 |
| NOTION DE MUSICIEN-NE PROFESSIONNEL-LE..... | 5 |
| CONSÉQUENCES DE L'INTRODUCTION DE RECOMMANDATIONS TARIFAIRES..... | 5 |
| SOLUTIONS ET REVENDICATIONS..... | 6 |
| REVDICATION QUANT AU MODE DE CALCUL..... | 6 |
| EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE..... | 6 |
| CONCLUSION/APPRÉCIATION..... | 7 |
| ANNEXE 1 : SONDAGE PETZI - MONTANT ACTUEL DES CACHETS..... | 8 |
| ANNEXE 2 : CRITÈRES DE DIFFÉRENCIATION POSSIBLES..... | 9 |
| ANNEXE 3 : LIENS COMPLÉMENTAIRES / SOURCES, ETC..... | 10 |

INTRODUCTION

Dans de nombreux domaines de la culture, il existe déjà des recommandations de rémunération définies par les associations professionnelles. Quel salaire devrait être versé pour une journée de travail sur un plateau de tournage ? Quel est le salaire minimum pour une journée de répétition au théâtre ?

De telles recommandations doivent permettre d'exercer une activité professionnelle viable au sein de la culture, de bénéficier d'une sécurité sociale adéquate et d'éviter l'auto-exploitation.

Le message culture 2025-2028 de la Confédération définit la « culture, un environnement professionnel » comme l'un des six champs d'action prioritaire. L'un des axes principaux est « d'améliorer la situation des revenus des acteur-rices culturel-les en conditionnant les bénéficiaires d'aides financières à rémunérer correctement les acteur-rices culturel-les, dans la mesure où ils les emploient. Pour les acteur-rices culturel-les professionnel-les, les recommandations des associations professionnelles nationales concernant les salaires et les honoraires doivent servir de point de repère en matière d'adéquation » (source : [Le Conseil fédéral - Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025-2028](#)).

De nombreux secteurs culturels qui utilisent des recommandations de rémunération depuis un certain temps sont nettement mieux soutenus par les pouvoirs publics et les fondations que le secteur des musiques actuelles et des concerts. À l'heure actuelle, il n'existe pas de telles recommandations de rémunération pour les musicien-nes.

SONART - l'association professionnelle des musicien-nes indépendant-es en Suisse - a mis en consultation un nouveau projet de recommandations concernant les honoraires des musicien-nes. PETZI, ainsi que d'autres associations critiquent le fait que celles-ci ne prennent pas en compte les spécificités du milieu et sont donc inapplicables en l'état.

Certaines villes appliquent déjà des cachets minimums dans le cadre des octrois de subvention : ainsi, la ville de Berne a par exemple défini un montant minimum net de 500 CHF par personne et par concert/jour de travail, tant qu'aucune indication n'est fournie par une association professionnelle. Ce montant est nettement supérieur à la médiane des cachets versés par les membres de PETZI, qui était d'environ 250 CHF en 2024 (voir annexe 1 : sondage PETZI).

De manière générale, la lutte commune contre la précarité dans le secteur culturel est une préoccupation essentielle que PETZI soutient clairement. Toutefois, une introduction précipitée et insuffisamment nuancée de directives en matière de rémunération, sans clarification des responsabilités ou des possibilités de financement, pose des problèmes majeurs, voire existentiels pour les clubs et festivals membres de PETZI, qui représentent une grande partie des opportunités de concert pour les artistes locaux et nationaux.

L'argumentaire suivant vise à illustrer la complexité et les problèmes liés à l'introduction de directives de rémunération dans le secteur de la musique actuelle.

PARTICULARITÉS DES MEMBRES DE PETZI ET DU SECTEUR DE LA MUSIQUE LIVE

PETZI est l'association faîtière suisse des clubs et festivals de musiques actuelles à but non lucratif et représente actuellement plus de 220 clubs et festivals dans 21 cantons et les quatre régions linguistiques de Suisse. En 2022, les quelque 115 clubs membres de PETZI ont organisé plus de 10'000 manifestations, qui ont attiré environ deux millions de visiteurs et généré un chiffre d'affaires de plus de 96 millions de francs suisses.

Le paysage des salles de concerts et des festivals est très fragmenté. Il n'est guère possible de comparer une salle de concert classique, un club de jazz et un lieu de diffusion alternatif pour les musiques actuelles. Au sein des membres de PETZI, les différences sont également très importantes : du petit festival reposant exclusivement sur l'engagement bénévole au club proposant plusieurs concerts par semaine et disposant d'une équipe de salarié-es, il existe presque autant de modèles de que structures.

Les situations des membres diffèrent également en fonction du soutien financier dont ils bénéficient. Dans le cadre du système de soutien à la culture, basé sur le fédéralisme, il existe de nombreux mécanismes : subventions ponctuelles à des projets, soutiens annuels aux programmes ou encore contrats de prestations pluriannuels sont des instruments courants. Parfois, l'ensemble du programme est cofinancé, mais la plupart du temps, seuls de très petits montants ou des garanties de déficit sont accordés aux festivals ou aux structures. Les loyers et les coûts liés aux bâtiments sont parfois pris en charge par les instances de soutien, mais le fonctionnement opérationnel ne l'est pas. Certains membres doivent aussi fonctionner sans aucun soutien public.

Même si le type de soutien diffère, les membres de PETZI ont en commun de disposer d'un degré d'autofinancement élevé : 79% en moyenne. Ce chiffre est non seulement très élevé par rapport à d'autres domaines culturels - y compris au sein de la musique - mais il l'est également en comparaison européenne.

Avant la pandémie de Covid, de nombreux clubs et festivals de musique à but non lucratif étaient déjà dans une situation financière précaire et ne pouvaient parfois assurer leur fonctionnement qu'avec un important engagement bénévole et de bas salaires. Les changements intervenus dans le secteur de l'événementiel après la pandémie de Covid ont considérablement aggravé la situation et l'existence même de nombreux de PETZI est menacée. Le secteur de l'événementiel souffre fortement de l'inflation. L'évolution des prix de l'énergie, les coûts d'achat de marchandises mais aussi de services externes ainsi que l'augmentation des salaires et des prestataires externes, due à une pénurie de

Parallèlement, les membres de PETZI se trouvent dans une logique de marché. Celui-ci est dominé par les grands groupes internationaux et leur logique de profit, avec leur propre offre de billetterie et le big data, et subit un phénomène de concentration important, sans grand intérêt pour la musique et la culture. Cela exerce également une influence sur les salles de concert indépendantes.

Il en résulte que le marché des musiques actuelles obéit à d'autres logiques que celles d'autres disciplines artistiques : les cachets sont généralement négociés par groupe / artiste et non pas par nombre de personne sur scène et se basent sur la « valeur marchande » de l'artiste, notamment sur les ventes de billets escomptés.

Dans le cadre de leur travail de programmation, les membres de PETZI négocient en général un cachet (montant forfaitaire) qui est ensuite versé aux artistes ou à leur représentant. Dès lors, les montants perçus par chaque musicien-ne ne sont pas clairement définis dans cette négociation, pas plus que d'éventuels autres rémunérations nécessaires au sein de leur équipe artistique (booking, management, merchandiser, technique son / lumière). D'autre part, d'autres frais sont à prendre en considération, tels que les frais de déplacement ou d'hébergement, location de matériel, etc.

Enfin, les membres de PETZI ne sont qu'exceptionnellement les employeurs directs des artistes. En règle générale, il s'agit d'un contrat de cession conclu avec une agence ou une autre personne morale.

QUESTION DE RESPONSABILITÉ

Une question importante reste en suspens concernant la mise en œuvre des recommandations tarifaires : qui aura la charge de leur paiement et de leur respect ? Cette responsabilité sera-t-elle transférée aux organisateur-rices, aux autorités, aux musicien-nes eux-mêmes ou encore à l'association SONART ?

Certain-es musicien-nes bénéficient d'aides pour leurs tournées, accordées par des collectivités publiques (communes, cantons, confédération) ou privées, pour des concerts à l'étranger mais également pour des concerts en Suisse. Ainsi, pour un certain nombre de musicien-nes, les cachets versés par les organisateur-rices sont déjà compensés à hauteur d'un montant déterminé. D'autres instruments de soutien offrent aux artistes des moyens supplémentaires pour différentes étapes de création, comme les contributions à des projets - qui sont utilisées en premier lieu pour la production de supports sonores ou d'enregistrements - ou les nouvelles contributions de recherche / bourses de création, qui soutiennent les artistes pour le travail préparatoire de futurs projets et les différentes phases de création.

Toutes ces possibilités de financement doivent être prises en compte dans le calcul du montant final des rémunérations. Si les entreprises culturelles et les salles de spectacles sont désormais les seules responsables en matière de rémunération, elles devraient en conséquence recevoir davantage de subventions.

A l'heure actuelle, c'est l'ensemble de l'écosystème des musiques actuelles et de l'événementiel — des musicien-nes aux promoteurs, en passant par les diffuseurs et les organisateurs - qui assume cette responsabilité.

La simple mise en œuvre de directives tarifaires ne permet pas de définir plus précisément la question de la responsabilité en matière de sécurité sociale des acteur-rices culturel-les, mais la contourne, ce qui aggraverait encore les inégalités et le manque de transparence salariale entre tous les acteur-rices de l'écosystème.

SITUATION ACTUELLE AU SEIN DE LA MUSIQUE ACTUELLE

PETZI a réalisé un sondage auprès de ses membres sur la situation actuelle des cachets (cf. annexe 1 : sondage PETZI) et considère qu'une évaluation précise de la situation actuelle est une première étape pour aborder la précarité au sein de tout l'écosystème.

En 2024, la rémunération médiane était de 250 CHF par personne et par représentation. Ce chiffre est en fait inférieur à la réalité, car en pratique, comme mentionné plus haut, les frais de production et autres dépenses (matériel, voyage, hébergement, charges sociales, etc.) ne

peuvent pas être calculés séparément. De plus, les cachets servent aussi à rémunérer les autres personnes faisant partie de l'entourage de l'artiste, comme les technicien-nes, les agents ou managers, la personne responsable du merchandising ou encore les chauffeur-euses.

Ainsi, la rémunération médiane effective est probablement inférieure à 200 CHF par personne. Ce montant serait près de trois fois inférieur à la rémunération minimale exigée par la Ville de Berne. Le sondage montre également que seuls un peu plus de 10 % des artistes les mieux rémunéré-es par les membres de PETZI peuvent atteindre la recommandation d'honoraires de la Ville de Berne (500 CHF nets, soit environ 570 CHF bruts, charges sociales comprises par personne).

Si l'on devait appliquer un tarif se situant proche des montants de la Ville de Berne (CHF 500.- net) ou de ceux émis par la Fédération genevoise des musiques de créations (CHF 697.- net par concert), une extrapolation des coûts de programmation à l'ensemble des clubs PETZI permet d'établir que les coûts supplémentaires s'élèveraient à plus de CHF 5,4 millions. Cela représenterait une augmentation des budgets actuels de cachets pour les artistes suisses d'au moins 86 %, respectivement une hausse des coûts de programmation globale de 20,3 % (cf. Annexe 1 : Enquête PETZI).

NOTION DE MUSICIEN-NE PROFESSIONNEL-LE

Les recommandations tarifaires ne doivent s'appliquer qu'aux musicien-nes professionnel-les. Selon l'art. 6, al. 2 de l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement de la culture (OEC), sont considérées comme musicien-nes professionnel-es les personnes « qui tirent la moitié au moins de leur subsistance de leur activité artistique ou y consacrent la moitié au moins de la durée normale de travail ».

La frontière entre les musicien-nes professionnel-les, les semi-professionnel-les et les amateur-es est difficilement discernable pour les organisateur-rices de concerts de musique actuelle. Tant que les recommandations en matière de rémunération poursuivent une logique d'excellence et ne prennent pas en compte la précarité du secteur, il restera impossible pour une grande partie des musicien-nes de dégager un revenu de leur activité de manière durable.

En outre, la question se pose ici aussi de savoir qui porte la responsabilité d'opérer cette différenciation entre musicien-nes professionnel-les et non professionnel-les.

CONSÉQUENCES DE L'INTRODUCTION DE RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

Si la responsabilité de rémunération équitable pour les musicien-nes devaient devenir entièrement ou majoritairement portée par les organisateur-rices, cela aurait des conséquences dramatiques pour de nombreux membres de PETZI.

Sans une augmentation significative des subventions, la grande majorité des structures ne seraient pas en mesure de payer les rémunérations exigées. Étant donné que le taux de subventionnement est faible pour de nombreuses structures par rapport à leurs coûts d'exploitation totaux et à leur masse salariale, une augmentation massive des subventions serait nécessaire pour assumer les coûts supplémentaires.

Si le respect des directives en matière de rémunération devenait conditionnel pour bénéficier d'une subvention, cela mettrait en péril l'existence même de certaines structures, qui pourraient perdre leur éligibilité aux subventions en cas de non-respect de ces directives.

Cela affecterait principalement les clubs et festivals alternatifs de petite taille, qui dépendent déjà largement du bénévolat et où les postes rémunérés sont souvent en dessous des salaires très bas pour les équipes. En conséquence, la précarisation de cette partie de l'écosystème s'aggraverait et leur existence serait menacée. Par ailleurs, les opportunités de concerts pour les artistes diminueraient, et les cachets dans les projets ou structures non subventionnées continueraient à baisser. Une telle situation irait à l'encontre des principes de durabilité sociale, qui sont à l'origine même de ces directives en matière de rémunération.

La disparition de ces lieux et la diminution des opportunités de concerts n'affecteraient pas seulement les revenus des artistes, elle éliminerait également un espace d'expérimentation essentiel, véritable terreau de la culture musicale suisse. Cela aurait des conséquences graves pour la diversité culturelle et le développement de la scène musicale suisse.

L'introduction de recommandations tarifaires contraignantes – sans augmentation des budgets actuels – aurait pour conséquence que moins de musicien-nes suisses professionnel-les ne seraient engagé-es. Cela entraînerait une diminution générale des possibilités de se produire, un remplacement par des artistes internationaux et une tendance à privilégier, par nécessité, les formations plus réduites.

Enfin, il est légitime de se demander si le respect des recommandations de rémunération doit être imposé à des projets et institutions ne bénéficiant que d'un soutien marginal ou faible. Il existe un risque réel que ces projets renoncent à une subvention, faute de pouvoir absorber les coûts supplémentaires, et qu'ils préfèrent fonctionner sans financement plutôt qu'avec une aide insuffisante. Cette situation mettrait en péril de nombreux projets et augmenterait considérablement les risques d'auto-exploitation et d'épuisement.

SOLUTIONS ET REVENDICATIONS

REVENDEICATION QUANT AU MODE DE CALCUL

Les mécanismes de soutien doivent être adaptés de manière à pouvoir couvrir l'ensemble de la chaîne de création de valeur des productions culturelles. Actuellement, la subvention culturelle est principalement dédiée à la production d'œuvres, tandis que les phases préliminaires et postérieures (conception, idéation, médiation, diffusion, etc.) ne reçoivent encore que peu de financement. Si les musicien-nes sont soutenu-es par d'autres instruments de financement durant leur phase de création, ces périodes de travail pourraient être exclues du calcul en matière de rémunération des concerts. Ainsi, la responsabilité de la sécurité sociale des artistes serait mieux répartie entre les différents acteur-rices de l'écosystème, allégeant la charge des organisateur-rices d'événements.

Afin de refléter l'hétérogénéité des réalités des musicien-nes et de l'ensemble de l'écosystème dans les recommandations de rémunération, PETZI propose d'introduire des critères de différenciation. D'une part, il s'agit de tenir compte des différentes situations professionnelles et personnelles des musicien-nes, d'autre part, les recommandations de rémunération doivent refléter la diversité au sein de l'écosystème. (cf. annexe 2 : critères de diversification possibles).

EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE

PETZI propose qu'avant l'introduction de directives contraignantes en matière de rémunération, la situation actuelle soit reconnue. Sur cette base, les coûts supplémentaires doivent être calculés. Sans augmentation des subventions et sans clarification des responsabilités financières liées aux rémunérations à assurer, aucune directive contraignante ne devrait être introduite.

Étant donné que le niveau moyen des cachets dans les musiques actuelles est bien inférieur aux recommandations de rémunération élaborées, PETZI propose l'introduction de mesures intermédiaires et la définition d'un objectif à atteindre. Dans un premier temps, les directives pourraient être appliquées uniquement aux contributions à des projets. PETZI rejette l'effet contraignant des recommandations de rémunération sur les subventions, telles que les subventions liées à l'exploitation (loyer, frais annexes, etc.), sans un financement supplémentaire substantiel.

Il est essentiel de prendre en compte l'ensemble de l'écosystème : un système où des rémunérations équitables sont versées sur scène, mais où les personnes œuvrant en coulisses restent dans la précarité ne peut être considéré comme un monde du travail équitable.

Toutes les parties concernées devraient s'engager pour que davantage de fonds soient alloués au domaine des musiques actuelles. Celui-ci est massivement sous-financé par rapport à d'autres domaines culturels. Une recommandation de rémunération uniforme, toutes disciplines confondues, pour tous les musicien-nes ne tient pas compte des différentes réalités de l'écosystème et n'est donc pas praticable.

Outre l'augmentation des subventions, il est indispensable d'envisager d'autres possibilités de financement afin de créer de meilleures conditions de travail dans l'ensemble de l'écosystème, en particulier dans les domaines qui concernent l'industrie musicale (par exemple avec la mise en œuvre d'une Lex Spotify ou une taxe sur les billetteries/ Ticket Levy : [voir système mis en œuvre au Royaume-Uni par Music Venue Trust](#)).

CONCLUSION/APPRÉCIATION

PETZI salue en principe toutes les démarches visant à améliorer les conditions sociales et économiques dans l'ensemble du secteur culturel, à condition que l'ensemble de l'écosystème et les interdépendances qui le composent soient pris en compte.

Dans le domaine des musiques actuelles, des règles de subvention très spécifiques s'appliquent, entraînant des contraintes différentes pour les musicien-nes, les organisateur-rices et les autres acteur-rices de cette chaîne de création de valeur. En comparaison avec d'autres formes culturelles et musicales, le secteur des musiques actuelles n'est pratiquement pas subventionné par les pouvoirs publics.

PETZI plaide en faveur d'une action collective contre la précarisation des acteur-rices de la culture musicale dans tout l'écosystème. À l'heure actuelle, la qualité et la régularité proposées dans les musiques actuelles suisses ne peuvent être maintenues que par le bénévolat, la surcharge de travail, des emplois à temps partiels mal rémunérés et à la multi-activité de toutes les personnes impliquées.

PETZI souhaite que la sécurité sociale soit formulée comme un objectif clair pour toutes les personnes au sein de l'écosystème, plutôt que de continuer à creuser les écarts salariaux déjà existants et d'aggraver les conditions précaires par de nouvelles mesures imposées. Seule une coopération solidaire permettra de maintenir une offre culturelle diversifiée en Suisse et d'améliorer les conditions de travail et la professionnalisation du secteur.

ANNEXE 1 : SONDAGE PETZI - MONTANT ACTUEL DES CACHETS

Enregistrement de données :

Nombre de membres participants : 27 membres PETZI

Nombre de représentations / concerts : 951

Nombre d'artistes se produisant : 3'320

Période d'étude : Saison 23 / 24 ou année 2024

Percentile montant du cachet :

Explication : par exemple, le centile 90% signifie que l'artiste reçoit un cachet plus élevé que 90% de l'échantillon. C'est-à-dire que les personnes se situant au centile 90% et plus sont les artistes ayant les 10% des cachets les plus élevés.

| | | |
|-----|---|-------------|
| 10% | - | CHF 79.- |
| 20% | - | CHF 111.- |
| 30% | - | CHF 150.- |
| 40% | - | CHF 200.- |
| 50% | - | CHF 250.- |
| 60% | - | CHF 300.- |
| 70% | - | CHF 375.- |
| 80% | - | CHF 500.- |
| 90% | - | CHF 700.- |
| 95% | - | CHF 1'000.- |
| 98% | - | CHF 2'187.- |
| 99% | - | CHF 2'730.- |

Remarques - Surestimation du montant des cachets déclarés

- Dans la pratique, il n'est souvent pas possible de déterminer le salaire net réel pour les artistes. C'est pourquoi de nombreuses réponses de l'échantillon incluent les frais. (p. ex. déplacement, hébergement, etc.) dans le montant déclaré.
- Le cachet brut payé sert souvent rémunérer d'autres personnes. Le sondage portait uniquement sur le nombre d'artistes se produisant sur scène. Pourtant, le cachet sert aussi à couvrir les salaires du reste de l'équipe de tournée (technicien-nes, merchandising, chauffeur-euse, etc.).
- Il n'est pas toujours évident de savoir si des frais de booking et/ou de management sont déduits du cachet versé à l'artiste ou au groupe.
- Le sondage a majoritairement été rempli par des membres de PETZI plus grands et plus professionnalisés, qui disposent en général de meilleurs moyens financiers et peuvent payer des cachets plus élevés.
- En raison de toutes ces remarques, les cachets calculés sont nettement biaisés vers le haut. La valeur médiane effective est donc estimée à moins de 200.- par personne et par représentation.

Extrapolation des coûts supplémentaires de programmation pour tous les clubs PETZI (Base de CHF 600.-)

Base : Récolte biennale de données statistiques des membres PETZI 2022 / 2023

Nombre de clubs : 115 clubs PETZI

Nombre de représentations de groupes suisses : 4773

Extrapolation basée sur : Enquête PETZI-2025 - montant actuel des cachets

Coûts supplémentaires annuels avec un montant de 600 CHF par personne sur scène : CHF 5'426'000 CHF

% Coûts supplémentaires budget actuel cachets artistes suisses : + 86%

% Coûts supplémentaires des coûts de programmation globaux : + 20,3%

ANNEXE 2 : CRITÈRES DE DIFFÉRENCIATION POSSIBLES

Calculatrice à 2 niveaux

Niveau 1 - Différenciation de la situation des musicien-nes

La différenciation des musicien-nes doit refléter les différentes réalités professionnelles et personnelles. Ainsi, la prise en compte de différents critères tels que le lieu de résidence, les frais familiaux ou obligations d'entretien ou encore l'expérience professionnelle peuvent être pertinents dans l'élaboration des recommandations tarifaires.

Étape 2 - Différenciation au sein de l'écosystème

La différenciation au sein de l'écosystème doit permettre de refléter les réalités actuelles des organisateur-rices et des autres acteur-rices, afin d'éviter que l'introduction de directives en matière d'honoraires ne provoque des dommages durables pour l'ensemble de l'écosystème. Ce second niveau permet également d'ancrer les recommandations dans la réalité du terrain. Il pourra être ajusté progressivement une fois que les recommandations seront établies et que davantage de subventions seront accordées.

Exemples :

Genre principal : classique, jazz, musiques actuelles

Différenciation des recommandations de rémunération selon les genres principaux, afin de mieux refléter les différents écosystèmes et réalités financières propres à chacun-e.

Taille du groupe : différenciation selon la taille / le nombre de personnes du groupe se produisant

Taille du lieu : différenciation selon la capacité du lieu de représentation. Plus le lieu est grand, plus les recettes générées ou attendues via la billetterie sont élevées.

Concert en festival ou en club : bien que les festivals puissent accueillir un public plus large que les clubs, ils présentent généralement une densité bien plus importante d'artistes programmés par jour ainsi que des coûts d'infrastructure plus élevés. Il est donc pertinent de faire une distinction entre concerts en club et concerts en festival.

Petits et grands concerts : PETZI est conscient que la mise en œuvre d'un calculateur différencié en deux étapes est complexe et demande du temps. C'est pourquoi une phase transitoire est proposée, durant laquelle une distinction claire entre petits et grands concerts serait appliquée. Cette approche est déjà éprouvée, notamment dans le cadre des décomptes actuels de la SUISA.

ANNEXE 3 : LIENS COMPLÉMENTAIRES / SOURCES, ETC.

- [A Manifesto For Grassroots Music](#) (Music Venue Trust)
- [Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande](#) (PETZI, FCMA)
- [Vom Imperiangeschäft Wie Großkonzerne die kulturelle Vielfalt zerstören](#) (Seliger, Berthold)
- [The Music Puzzle : Exploring Booking Practices In Europe](#) (Live DMA)
- [Live Music challenger in Music Cities : research and testimony](#) (Live DMA)
- [Recommandations et grilles tarifaires dans le domaine des musiques actuelles de création à Genève](#) (FGMC)
- [Branchenübliche Löhne, Gagen und Honorare](#) (Ville de Berne)